

**Réunion régionale d'examen de haut niveau pour l'Afrique  
en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PDSL  
29-30 mai 2023  
Gaborone, Botswana**

**Document final de Gaborone**

**Introduction**

1. Nous, ministres et représentants des pays en développement sans littoral (PDSL), réunis à Gaborone (Botswana) les 29 et 30 mai 2023 pour la Réunion régionale d'examen de haut niveau pour l'Afrique en vue des préparatifs pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PDSL qui se tiendra en 2024, avons entrepris un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral (VPoA) dans la région Afrique, y compris l'identification des réalisations, des contraintes, des lacunes, des défis émergents et des opportunités, le partage des meilleures pratiques, des expériences et des approches novatrices pour accélérer le redressement post-VPOA-19 et réaliser le développement durable dans les PDSL, et l'identification des mesures politiques appropriées et des recommandations concrètes orientées vers l'action aux niveaux national, régional et mondial, nécessaires pour faire du programme d'action successeur pour les PDSL un programme véritablement transformateur, notamment en contribuant à l'accélération de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans les PDSL d'Afrique.

2. Nous nous félicitons de la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment des représentants des pays en développement de transit, des partenaires de développement, des agences des Nations unies, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, et du secteur privé.

3. Nous réaffirmons les engagements mondiaux visant à répondre aux besoins particuliers des PDSL pris lors des grandes conférences et sommets des Nations unies, notamment l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ; ainsi que notre engagement en faveur des objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

4. Nous tenons à exprimer notre sentiment de satisfaction à l'égard de l'offre généreuse du gouvernement du Rwanda d'accueillir la troisième Conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, à Kigali.

**Évaluation des progrès réalisés**

5. Nous notons avec une grande inquiétude les perspectives socio-économiques mondiales fragiles et très incertaines, les effets négatifs persistants de la pandémie COVID-19, les tensions géopolitiques et les crises multiples actuelles qui augmentent le taux d'inflation, les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la finance, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les coûts élevés du transport maritime et du commerce, ce qui limite la capacité des PDSL à réaliser les priorités du programme d'action de Vienne et l'atteinte des ODD.

6. Nous notons que les vulnérabilités existantes des PDSL en matière de transport ont été exacerbées davantage pendant la pandémie de COVID-19. Les restrictions au commerce et au transit liées au COVID-19 ont entraîné des coûts élevés, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une augmentation des temps de transport. En conséquence, les exportations des PDSL ont chuté de manière drastique, à un taux supérieur à la moyenne mondiale.

7. Nous notons que depuis le lancement du PDSL, des progrès ont été réalisés pour combler les chaînons manquants et étendre les infrastructures de transport dans les pays africains en développement sans littoral. Toutefois, malgré ces progrès, les réseaux de transport de transit routier et ferroviaire restent largement limités, tant en qualité qu'en quantité, en raison de l'ampleur des investissements nécessaires au développement et à l'entretien des infrastructures, de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et des nouvelles technologies.

8. Nous notons qu'au cours de la période examinée, plusieurs pays africains, y compris certains PDSL, ont soit construit de nouveaux aéroports ou remis en état plusieurs anciens. En outre, l'Union africaine a lancé en janvier 2018 le marché unique du transport aérien en Afrique, qui vise à libéraliser totalement l'accès au marché des services de transport aérien intra-africains. Les départs de transporteurs aériens depuis les PDSL africains, avaient augmenté de 15,6% entre 2014 et 2017. Cependant, nous notons que l'industrie du transport aérien a été durement touchée par le COVID-19 et que les PDSL n'ont toujours pas été en mesure de s'en remettre complètement. L'amélioration et l'harmonisation de l'industrie du transport aérien dans les PDSL nécessitera des investissements massifs pour étendre et moderniser les infrastructures, accroître l'utilisation des technologies numériques et réhabiliter et remplacer la flotte vieillissante.

9. Nous notons que l'accès aux TIC dans les PDSL a augmenté au cours de la période examinée. Les PDSL africains ont connu une augmentation significative des abonnements cellulaires mobiles, qui ont augmenté de 65%, passant de 9,3 millions en 2014 à 15,3 millions en 2021. L'utilisation d'internet en Afrique a augmenté de 27% en 2019 à 33% en 2021, tandis que dans les PDSL, le nombre d'utilisateurs d'internet a augmenté de 29% en 2019 à 35% en 2021. Nous soulignons que, bien que cela représente une amélioration significative, cela reste bien en deçà de la moyenne mondiale de 63 %.

10. Nous reconnaissons que les PDSL africains continuent d'être confrontés à des contraintes majeures pour exploiter pleinement les avantages de l'économie numérique, notamment des lacunes infrastructurelles, le coût relativement élevé des services TIC, en particulier des services à large bande, de faibles taux d'alphabétisation numérique, une réglementation de mauvaise qualité et le coût élevé de l'accès aux câbles sous-marins. Il est essentiel de réduire les coûts élevés de la large bande dans les PDSL africains.

11. Nous notons que l'infrastructure des PDSL pour la production, la transmission et la distribution de services énergétiques modernes et renouvelables a fait l'objet d'une expansion et d'une mise à niveau, cependant plus de 60 % de la population des PDSL africains n'a toujours pas accès à l'électricité et l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines reste important. Toutefois, le développement de l'infrastructure énergétique, y compris pour les énergies renouvelables, est

largement entravé par le manque de financement et le rythme d'achèvement des projets énergétiques reste lent.

12. Nous reconnaissons que la participation des PDSL aux accords et initiatives régionaux et sous-régionaux de facilitation du commerce, du transport et du transit visant à approfondir l'intégration régionale, à améliorer la connectivité des infrastructures et à faciliter le mouvement des marchandises à travers les frontières s'est accrue.

13. Nous restons préoccupés par le fait que la mise en œuvre d'accords et d'initiatives qui favorisent la facilitation des échanges tels que l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, la Convention de Kyoto révisée, la Convention TIR et d'autres conventions internationales pertinentes reste faible et a été négativement affectée par les mesures introduites par les pays de transit et les PDSL pendant la Pandémie de COVID-19, notamment en réponse à la pandémie de COVID-19.

14. Nous notons qu'au cours de la période de mise en œuvre du PMV, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été établie et est entrée en vigueur le 30 mai 2019, afin d'approfondir l'intégration régionale, et nous notons également que tous les PDSL d'Afrique ont ratifié l'accord. L'accord est censé entraîner une réduction des droits de douane et l'élimination des barrières non tarifaires et, surtout, faciliter les échanges entre les PDSL africains, car il contient des dispositions sur la facilitation du commerce, le transit et la coopération douanière. En outre, les pays africains qui ont ratifié la ZLECAf ont consenti à libéraliser jusqu'à 97% des lignes tarifaires sur le commerce intra-africain dans un délai de quinze ans.

15. Nous notons que les efforts des PDSL africains pour approfondir l'intégration régionale ont été sévèrement limités par le manque de capacité, en particulier dans la mise en œuvre des protocoles commerciaux ratifiés, les contraintes du côté de l'offre, le manque de complémentarité des biens, l'appartenance multiple, l'instabilité macroéconomique et le manque d'infrastructures clés telles que le transport, l'eau et l'énergie.

16. Nous sommes préoccupés par la marginalisation continue des PDSL africains dans le commerce mondial. La part des exportations de marchandises des PDSL africains dans les exportations mondiales est restée faible au cours de la période examinée, à 0,24 % en 2021, soit une baisse de 0,01 % depuis l'adoption du VPoA en 2014. Nous sommes en outre préoccupés par le fait que les exportations de marchandises des PDSL africains sont restées peu diversifiées et comprennent en grande partie des produits de base.

17. Nous reconnaissons l'importance croissante des services dans l'économie mondiale et nationale. Toutefois, la part des exportations de services des PDSL africains par rapport à la part mondiale des exportations de services est restée marginale à 2 % pendant cinq années consécutives, c'est-à-dire de 2014 à 2019, puis a chuté marginalement à 1,6 % et 1,7 % en 2020 et 2021, respectivement. Le secteur du tourisme, qui est l'un des principaux contributeurs aux recettes d'exportation de services des PDSL, a été le plus durement touché par le COVID-19 et la reprise est lente.

18. Nous reconnaissons qu'au cours de la période sous revue, les progrès en matière de transformation structurelle des PDSL africains ont été lents en raison de la faiblesse des flux d'investissement et de l'atonie des investisseurs locaux, qui ont sapé les efforts en faveur de la valeur ajoutée, de la technologie et de l'innovation. Nous observons également que plus de 90 % des exportations des PDSL africains sont restées largement concentrées sur les matières premières et que la contribution des PDSL africains au commerce mondial est restée stable à environ 0,2 %.

19. Nous notons qu'au cours de la période sous revue, les PDSL ont subi les effets négatifs du changement climatique, de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité ainsi que du nombre et de l'ampleur des catastrophes et de leurs effets dévastateurs, qui ont entraîné des pertes massives de vies humaines, l'insécurité alimentaire et la famine, la perte de biodiversité, les problèmes liés à l'eau, le déclin de la superficie forestière par rapport à la superficie totale des terres, des déplacements, des besoins humanitaires et de développement et des conséquences économiques, sociales et environnementales négatives à long terme, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité dans le monde entier, y compris les PDSL, ce qui compromet la mise en œuvre du PMV, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de ses Objectifs de développement durable.

20. Nous notons que le total des ressources financières extérieures reçues par les PDSL africains, provenant de l'aide publique au développement (APD), des investissements directs étrangers (IDE) et des envois de fonds, montre une trajectoire ascendante depuis l'année 2014, lorsque le VPoA a été lancé. En 2021, un total de 7,3 milliards de dollars d'IDE a été reçu, soit une augmentation réelle de 3 % depuis le lancement du programme. Cela représentait 0,45 % du total des entrées d'IDE dans le monde. L'APD s'est révélée être une source majeure de capitaux pour les PDSL africains.

21. Nous notons également que depuis le lancement du Programme d'Action de Vienne, l'IED dans les PDSL africains a maintenu une tendance à la hausse, à l'exception de l'année 2020 où les entrées d'IED ont chuté à 4,9 milliards de dollars en raison de la pandémie de COVID-19.

22. Nous notons que si les PDSL africains ont reçu 21,5 milliards de dollars en 2020, en APD, soit une augmentation réelle de 34,3 % depuis l'adoption du VPoA, l'APD a été inégalement répartie entre eux, cependant, la tendance n'a pas été adéquate pour soutenir une reprise à long terme et donner un élan aux principaux objectifs de développement des PDSL.

23. Nous notons qu'en 2022, les PDSL africains ont reçu 8,7 milliards de dollars d'envois de fonds, soit 1,7 milliard de dollars de plus que ce qui a été reçu par le groupe en 2014.

24. Nous notons également qu'au cours de la période considérée, l'APD est restée une source majeure de capitaux pour les pays africains en développement sans littoral, par rapport aux chiffres rapportés concernant l'IDE et les envois de fonds de la diaspora.

### **Appel à l'action :**

25. Nous constatons que le monde a radicalement changé depuis l'adoption du VPoA en 2014 et depuis que nous avons adopté l'Agenda 2030 en 2015. Sans correction de trajectoire immédiate

et accélération de la mise en œuvre des ODD, les PDSL sont destinés à faire face à des périodes prolongées de crise et d'incertitude. Nous nous engageons à mettre en œuvre les appels à l'action figurant dans le présent document final, aux niveaux national, régional et mondial, et à accélérer les progrès concernant les politiques, programmes et investissements convenus, tout en reconnaissant que certains des appels à l'action nécessiteront un renforcement des capacités et une assistance technique et financière afin d'être effectivement mis en œuvre par les PDSL et les pays en développement de transit.

26. Nous notons que les corridors de transport sont l'épine dorsale des réseaux de transport, reliant les principaux points d'accès et les plaques tournantes, et qu'ils constituent un moyen important d'améliorer la connectivité des PDSL avec les marchés, de réaliser un transit efficace et de réduire les coûts de transport des PDSL. Nous appelons les pays de transit et les partenaires de développement à mettre en place des corridors de transport en transit efficaces et efficaces, dotés d'une infrastructure de transport de qualité et bien entretenue, et à mettre en œuvre sans heurts les cadres juridiques, les règles et politiques et mesures de sécurité et de sûreté et les mesures de facilitation du transport et du commerce qui ont été convenus. Nous appelons à la promotion du transport ferroviaire interconnecté avec le transport routier et les ports pour plus d'efficacité et pour contribuer directement à la décarbonisation du transport. Nous appelons également à la promotion de réseaux de transport régionaux interopérables et de systèmes de transport multimodaux.

27. Nous notons que l'ampleur des ressources nécessaires pour investir dans le développement et l'entretien des infrastructures de transport reste un défi majeur. Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale, régionale, sous-régionale et bilatérale sur les projets d'infrastructure, à l'allocation de ressources supplémentaires provenant des budgets nationaux, au déploiement efficace de l'aide internationale au développement et au financement multilatéral dans le développement et l'entretien des infrastructures.

28. Nous appelons les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les partenaires de développement à envisager un guichet de financement des infrastructures qui fournira un financement préférentiel aux PDSL sur le continent.

29. Nous soulignons l'importance du renforcement des capacités dans la conception de projets bancables et appelons le système des Nations Unies, les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement, les organisations internationales et régionales à fournir un soutien au renforcement des capacités des PDSL et des pays de transit en matière de développement des infrastructures de transport.

30. Nous lançons un appel aux PDSL, assistés par l'AUDA-NEPAD et les CER, pour qu'ils donnent la priorité aux projets qui ont un plus grand impact sur la connectivité et les innovations numériques, qui se traduiraient par le développement économique des PDSL et d'autres États africains. Nous exhortons les PDSL à accélérer la préparation des projets finançables afin d'augmenter l'investissement et de veiller à ce qu'il y ait un pipeline de projets d'infrastructure prioritaires bancables pour l'investissement, en mettant l'accent sur les projets intelligents qui ont plus d'impact sur la transformation économique.

31. Nous lançons également un appel pour la création d'installations de préparation de projets supplémentaires et plus importantes sur le continent, qui soutiendront à la fois la préparation de projets et l'investissement en capital pour le développement d'une réserve de projets d'infrastructure de transport afin d'améliorer la connectivité des PDSL.

32. Nous lançons un appel à l'augmentation des investissements dans les infrastructures ferroviaires, car elles offrent des coûts de transit moins élevés et des temps de trajet plus courts que le transport routier.

33. Nous lançons un appel à l'augmentation des investissements pour améliorer la connectivité du transport aérien. Nous lançons un appel à la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, pour qu'elle apporte son soutien au redressement de l'industrie du transport aérien, qui est plus rapide et offre aux PDSL un accès direct aux marchés internationaux.

34. Nous lançons un appel pour une plus grande ouverture des espaces aériens à travers l'opérationnalisation complète de la Décision de Yamoussoukro dans le cadre du Marché unique africain du transport aérien, afin de permettre aux PDSL de développer leurs réseaux en Afrique et au-delà.

35. Nous exhortons les partenaires au développement, les institutions financières et de développement multilatérales, les banques régionales et le secteur privé à soutenir les PDSL et les pays de transit à collaborer pour la réalisation d'infrastructures de plateformes et de services TIC.

36. Nous exhortons les pays en développement sans littoral à créer un environnement propice à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies viables susceptibles d'accroître la compétitivité, l'investissement et la réduction rapide du coût des technologies de l'information et de la communication. Nous exhortons toutes les parties prenantes concernées à s'attaquer à la fracture numérique croissante entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, notamment en renforçant les environnements politiques favorables à tous les niveaux, les cadres juridiques et réglementaires propices à l'accroissement des investissements et de l'innovation, les partenariats public-privé, les stratégies d'accès universel et la coopération internationale afin d'améliorer l'accessibilité financière, l'éducation, le renforcement des capacités, le multilinguisme, la préservation de la culture, l'investissement et le transfert de technologies, selon des modalités convenues d'un commun accord.

37. Nous exhortons également les PDSL africains à élaborer de nouvelles politiques liées à l'identité numérique, à la sécurité des données et à la confidentialité des données, entre autres, en vue de tirer profit des économies numériques, en particulier par le biais du commerce numérique, y compris en tirant parti du Protocole de la ZLECAf sur le commerce électronique.

38. Nous exhortons, en outre, les PDSL à redoubler d'efforts pour s'intégrer au commerce électronique. A cet effet, nous exhortons les partenaires internationaux à œuvrer pour le

renforcement des capacités des PDSL afin de combler les lacunes de l'encadrement juridiques et réglementaires et à développer les compétences numériques.

39. Nous exhortons les PDSL africains à s'engager dans toutes les discussions qui façonneront les règles et réglementations internationales du commerce électronique et de l'économie numérique.

40. Nous lançons également un appel au système des Nations Unies, en particulier à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Afrexim Bank et la Banque africaine de développement, pour qu'ils accélèrent les efforts visant à soutenir le développement du commerce numérique sur le continent africain afin d'accélérer l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

41. Nous exhortons les PDSL à prévoir des mécanismes pour faciliter le déploiement des réseaux et des services dans les zones non rentables pour les opérateurs, qu'il s'agisse d'investissements publics, de schémas public-privé ou d'autres types d'incitations. Nous lançons un appel aux partenaires de développement, au système des Nations Unies et à d'autres organisations internationales et régionales pour qu'ils apportent un soutien au renforcement des capacités des PDSL afin d'améliorer l'environnement commercial et la capacité d'attirer et de retenir le secteur privé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

42. Nous reconnaissons que les investissements dans les énergies renouvelables offrent des possibilités considérables aux PDSL africains et nous exhortons les PDSL et les pays de transit à créer un environnement propice aux investissements et aux opérations d'infrastructure dans le domaine de l'énergie.

43. Nous lançons un appel à la communauté internationale, y compris aux banques régionales et internationales de développement, aux donateurs bilatéraux, au système des Nations unies, à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et aux autres parties prenantes concernées, pour qu'ils augmentent leurs investissements et leur soutien technique afin de promouvoir les énergies renouvelables à plus grande échelle dans les PDSL, afin de surmonter les disparités entre zones rurales et urbaines et entre hommes et femmes, et d'accroître l'accès général aux combustibles de cuisson propres et à l'électricité. En particulier, les PDSL devraient être soutenus pour renforcer leurs capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi des politiques en matière d'énergies renouvelables et pour développer des projets bancables afin qu'ils puissent tirer pleinement parti du financement climatique pour les projets énergétiques. Les PDSL africains ont également besoin d'aide afin d'augmenter les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique.

44. Nous exhortons les organisations régionales à élaborer des politiques régionales et des processus de mise en œuvre qui facilitent la coopération transfrontalière dans le domaine de l'énergie et nous encourageons également les organisations régionales de services publics, telles que les pools énergétiques, en partenariat avec les banques régionales de développement, à accroître les investissements dans des projets régionaux de production et de transport d'électricité

afin de garantir que les interconnexions électriques transfrontalières sont disponibles, ininterrompues, fiables et efficaces par rapport à leur coût.

45. Nous exhortons les PDSL africains à intensifier la mise en œuvre de programmes d'électrification rurale afin de promouvoir l'accès universel à l'électricité, financés par des partenariats public-privé et des mécanismes fiscaux nationaux. Il est nécessaire d'intensifier des initiatives telles que l'initiative "Illuminer l'Afrique".

46. Nous lançons un appel aux PDSL, aux pays de transit et à leurs partenaires commerciaux pour qu'ils renforcent la mise en œuvre de leurs obligations au titre de tous les accords internationaux, régionaux et bilatéraux pertinents afin d'améliorer le transit d'une manière compatible avec leurs objectifs en matière de commerce et de développement et nous lançons un appel aux partenaires de développement, au secteur privé et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes pour qu'ils renforcent leur soutien aux PDSL et aux pays en développement de transit en vue de la mise en œuvre de ces accords.

47. Nous reconnaissons la nécessité d'approches novatrices pour traiter de manière globale les questions de transit, de transport et de facilitation des échanges et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les PDSL à faire face aux limitations découlant de l'augmentation des coûts de transport et de logistique qui entravent leur participation effective aux chaînes de valeur régionales en utilisant leurs avantages comparatifs.

48. Nous lançons en outre un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les PDSL et les pays de transit dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, en accordant une attention particulière aux domaines identifiés par les PDSL comme nécessitant une assistance, notamment les ressources humaines et la formation, le cadre législatif et réglementaire, les technologies de l'information et de la communication, l'infrastructure et l'équipement, l'amélioration de la liberté de transit, les droits et les formalités, la coopération au franchissement des frontières et la coopération technique.

49. Nous lançons un appel aux membres de l'Organisation mondiale du commerce pour qu'ils s'engagent fermement à remédier à la marginalisation des PDSL dans le commerce international et à améliorer leur participation effective et équitable au système commercial multilatéral. Nous lançons en outre un appel en faveur d'un meilleur accès aux marchés, notamment en s'attaquant aux barrières non tarifaires sur les marchés clés pour les PDSL, en remédiant à la progressivité des droits et en éliminant les barrières commerciales qui sont incompatibles avec les accords de l'OMC. Nous lançons également un appel en faveur d'un soutien accru aux PDSL afin qu'ils puissent satisfaire aux normes internationales et bénéficier des accords de l'OMC.

50. Nous nous félicitons de la mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine et notons que son succès dépend de l'amélioration de l'intégration financière, de la facilitation des échanges, de politiques, de réglementations et de mécanismes commerciaux propices, ainsi que d'infrastructures fiables et résistantes.

51. Nous affirmons notre détermination à faire de la diversification de nos économies un élément clé de nos stratégies de développement, notamment par la mise en œuvre de la ZLECAF. Dans ce

contexte, il est également nécessaire d'intensifier les investissements dans la relance durable afin de renforcer la croissance, de créer des emplois décents et d'accélérer le commerce intrarégional grâce à la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

52. Nous lançons un appel aux PDSL pour qu'ils fassent des efforts afin d'accélérer une intégration plus profonde des marchés aux niveaux régional et continental en mettant efficacement en œuvre la ZLECAf, dans la mesure où cela ouvre la voie à une plus grande facilitation de la circulation des biens et des services, ainsi que des personnes à travers les blocs régionaux et finalement le continent, étant donné que les principes clés du TFA de l'OMC sont intégrés dans les dispositions relatives à l'intégration des marchés, les PDSL africains en étant les principaux bénéficiaires. Nous lançons un appel aux PDSL pour qu'ils mettent en œuvre des mesures politiques visant à renforcer la capacité de production, essentielle à la promotion du commerce intra-africain et à la stimulation du développement manufacturier et économique dont nous avons tant besoin.

53. Nous exhortons les PDSL à continuer de formuler des politiques et des stratégies visant à diversifier leur structure d'exportation et à ajouter de la valeur à leurs exportations afin d'élargir leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales durables.

54. Nous exhortons les PDSL, avec le soutien des agences des Nations Unies et des partenaires de développement, à renforcer leur secteur des services en adoptant des politiques habilitantes et un environnement commercial propice nécessaires pour renforcer et améliorer la résilience et la durabilité du secteur des services.

55. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les PDSL à faire progresser la transformation économique structurelle en vue de renforcer les capacités productives, en se concentrant sur l'augmentation de la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturier et agricole, en intégrant davantage les PDSL dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, en encourageant la diversification de l'économie et des exportations et en promouvant l'emploi formel et décent.

56. Nous soulignons la nécessité de créer des politiques qui mettent l'accent sur les chaînes de valeur mondiales (CVM) et régionales (CVR), qui sont essentielles pour permettre aux entreprises d'absorber les nouvelles technologies, de développer rapidement leurs économies d'échelle, d'accéder aux marchés internationaux et, par conséquent, de faciliter la transformation économique structurelle.

57. Nous exhortons les partenaires de développement tels que la Banque africaine de développement, la CEA, l'UN-OHRLLS et les partenaires de développement à fournir une assistance technique pour traiter les facteurs critiques de succès pour le développement des CVR et des CVG tels que : la mise à niveau technologique ; la création d'un environnement favorable approprié par les États ; un environnement macroéconomique stable, des marchés financiers et des systèmes bancaires robustes ; la fourniture de TIC et d'énergie en tant que catalyseurs clés de l'industrialisation ; et l'élimination des contraintes contraignantes clés (principalement la fourniture de compétences, de financement et d'infrastructure).

58. Nous invitons les PDSL africains avec le soutien des CER à éliminer les obstacles au commerce international des services afin d'exploiter le potentiel de développement de leurs économies, qui est essentiel pour améliorer les performances économiques et peut fournir une gamme de produits d'exploitation traditionnels et de nouvelles opportunités vitales pour la transformation structurelle.

59. Nous encourageons l'utilisation de zones économiques spéciales (ZES) dans les PDSL africains comme vecteur d'industrialisation et pour tirer parti des possibilités offertes par la ZLECAF, et lançons un appel aux partenaires de développement tels que les CER, la CEA, le PNUD, la Banque africaine de développement pour qu'ils collaborent avec les PDSL africains à la création de ZES.

60. Nous constatons avec inquiétude que, pendant la période de mise en œuvre du VPOA, les PDSL africains ont été frappés par plusieurs catastrophes d'origine climatique allant des vagues de chaleur aux cyclones, en passant par les inondations et les sécheresses, et que ces événements, outre les pertes tragiques de vies humaines et les déplacements de population qu'ils entraînent, affaiblissent également les infrastructures (y compris les chemins de fer, les routes, les centrales hydroélectriques, les maisons, les écoles et les bâtiments publics), imposant un coût direct sur le commerce de transit, ce qui, par conséquent, limite la capacité des PDSL africains à être compétitifs sur le marché mondial. Nous notons également avec une grande inquiétude que les PDSL ont subi des pertes humaines et économiques disproportionnées à la suite de ces catastrophes et reconnaissons les impacts socio-économiques aggravés de la pandémie de COVID-19.

61. Nous réaffirmons notre engagement à faire face au changement climatique conformément au principe des responsabilités et capacités communes mais différenciées et aux circonstances nationales et nous lançons un appel aux États membres, ainsi qu'aux organisations régionales et internationales compétentes, pour qu'ils continuent à soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ainsi que le renforcement de la résilience dans les PDSL africains.

62. Nous exhortons les partenaires les pays développés à remplir pleinement leur engagement de 100 milliards de dollars américains d'ici à 2025 et soulignons l'importance de la transparence dans la réalisation de leurs promesses. Nous nous félicitons des résultats de la COP-27 qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, notamment de la décision relative aux modalités de financement pour faire face aux pertes et dommages liés aux effets néfastes du changement climatique, y compris l'accent mis sur la lutte contre les pertes et dommages.

63. Nous convenons de la nécessité de consolider nos positions dans les discussions sur le changement climatique et d'officialiser notre groupe de pays en développement sans littoral dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), afin d'améliorer notre coordination, d'avoir une voix forte et de travailler avec les parties prenantes concernées pour faire avancer les intérêts des PDSL sur les questions liées au climat, en particulier en ce qui concerne la vulnérabilité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et nous lançons un appel à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 28) aux Emirats Arabes Unis en novembre 2023, de tenir compte de l'impact du changement climatique sur les PDSL dans les délibérations et les résultats.

64. Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui s'est tenue les 18 et 19 mai 2023 ; et nous reconnaissons qu'il est urgent de mettre en œuvre le Cadre de Sendai en tant que partie intégrante du Programme 2030, y compris les appels à l'action contenus dans la Déclaration politique de la réunion de haut niveau. Nous reconnaissons qu'il est important d'intégrer les politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe dans le cadre de suivi du VPOA à travers des aspects économiques, environnementaux, de développement et climatiques cruciaux, en alignement avec le Cadre de Sendai et la Déclaration politique de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

65. Nous reconnaissons la nécessité d'entreprendre d'urgence les mesures nécessaires pour améliorer le renforcement de la résilience dans les PDSL, intégrer la réduction des risques de catastrophe, augmenter les investissements pour la transformation économique structurelle et renforcer les moyens de mise en œuvre, tels que l'accès aux données sur les catastrophes, le transfert de technologies et le développement des capacités. Nous reconnaissons en outre que le financement de la réduction des risques de catastrophe représente un défi considérable pour la mise en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe dans les PDSL et lançons un appel pour que tous les investissements publics et privés, nationaux et internationaux, ainsi que le soutien bilatéral et multilatéral, tiennent compte des risques et soient alignés sur les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, y compris la compréhension des risques grâce à l'analyse des risques et aux systèmes d'alerte précoce multirisques.

66. Nous exhortons les partenariats à améliorer la compréhension du risque climatique et, de manière plus large, du risque systémique et son application dans la prise de décision dans les PDSL, notamment par l'éducation à la réduction des risques de catastrophe, la gestion globale des risques, le renforcement des capacités universitaires et scientifiques, l'utilisation des technologies de pointe et le soutien des connaissances et des pratiques traditionnelles, autochtones et locales.

67. Nous invitons les fournisseurs de financement climatique à améliorer l'accès des PDSL et nous exhortons à allouer davantage de ressources aux instruments ex ante de renforcement de la résilience, y compris de nouvelles approches de financement qui incitent à la réduction des risques de catastrophe et à la réduction durable des vulnérabilités des PDSL au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

68. Nous reconnaissons que la mobilisation des ressources nationales est essentielle pour réaliser le VPOA, les ODD et l'Agenda 2063. Toutefois, elle est gravement affectée par les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises qui se chevauchent, y compris les tensions géopolitiques. Nous nous engageons à redoubler d'efforts en matière de fiscalité, d'épargne et d'inclusion financière, en vue de renforcer l'autosuffisance et de réduire les inégalités. Nous soulignons qu'il importe de mettre en place des cadres politiques et réglementaires favorables et d'assurer la transparence, tant au niveau national que mondial, y compris pour les institutions financières, les banques de développement et les autres organismes compétents à cet égard. Nous lançons également un appel en faveur du renforcement de la coopération fiscale internationale.

69. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière fiscale et saluons l'adoption récente par l'Assemblée générale de la résolution sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace. Nous attendons avec intérêt le début des discussions intergouvernementales à New York au siège des Nations Unies sur les moyens de renforcer l'inclusivité et l'efficacité de la coopération fiscale internationale grâce à l'évaluation d'options supplémentaires notamment la possibilité d'élaborer un cadre ou un instrument de coopération fiscale internationale par le biais d'un processus intergouvernemental des Nations Unies en tenant pleinement compte des arrangements internationaux et multilatéraux existants.

70. Nous lançons à nouveau un appel aux pays donateurs pour qu'ils respectent leurs engagements en matière d'APD et fournissent 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement d'ici 2030, en mettant particulièrement l'accent sur les PDSL. Nous les lançons également pour qu'ils garantissent la qualité et l'efficacité de l'aide, notamment par la prévisibilité et la responsabilité en adéquation avec les priorités nationales des pays bénéficiaires. Nous lançons un appel aux partenaires de développement pour qu'ils apportent un soutien financier et technique accru aux PDSL, conformément à leurs priorités nationales, y compris pour des projets à impact et le renforcement des capacités.

71. Nous lançons un appel aux partenaires de développement pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants, tels que le financement mixte, les partenariats public-privé et les investissements à impact, afin de mobiliser des ressources pour le développement d'infrastructures durables et la diversification des économies des PDSL africains.

72. Nous lançons un appel en faveur de nouveaux instruments financiers qui exploitent le potentiel des innovations numériques pour le financement des ODD, notamment les plateformes de financement numérique, les services numériques innovants, la numérisation des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et la mobilisation des ressources nationales. Nous lançons également un appel en faveur d'un mécanisme de financement dédié qui fournit un capital d'investissement catalytique pour les MPME et les petits projets d'investissement dans les PDSL africains afin de mobiliser des investissements privés durables qui font progresser les ODD et d'agir comme une facilité de crise pour atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises qui se chevauchent, ainsi que de soutenir le renforcement de la résilience pour les chocs et les crises futurs.

73. Nous soulignons la nécessité d'améliorer l'accès des PDSL africains à des financements abordables et à long terme en renforçant la coopération avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les investisseurs du secteur privé.

74. Nous réaffirmons en outre la nécessité de renforcer les initiatives d'inclusion financière et de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances financières et de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les PDSL africains.

75. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030, en vue de les éliminer à terme, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption grâce à une réglementation nationale renforcée et à une coopération internationale accrue, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, et en renforçant la coopération

internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites. Nous lançons à nouveau un appel en faveur d'un renforcement du partenariat et de la collaboration au niveau mondial pour l'adoption de mesures visant à prévenir le transfert des avoirs volés à l'étranger, à recouvrer et à restituer les avoirs volés, et à recenser les bonnes pratiques en matière de restitution des avoirs volés.

76. Nous sommes préoccupés par le fait que l'encours de la dette extérieure et le service de la dette de nombreux PDSL africains ont considérablement augmenté, de sorte que trois PDSL africains seront en situation de surendettement en février 2023 et que quatre autres PDSL africains courent un risque élevé de surendettement. Nous reconnaissons les efforts déployés par la communauté mondiale pour faire face à l'évolution de la crise de la dette, notamment le cadre commun du G-20 pour le traitement de la dette, mais nous sommes conscients de ses limites en termes de portée et de participation des créanciers pour apporter une solution durable aux problèmes de la dette. Nous lançons un appel aux partenaires de développement pour qu'ils prennent des mesures efficaces afin de réduire les niveaux d'endettement insoutenables des PDSL africains, notamment par l'annulation de la dette et la restructuration de la dette élevée existante.

77. Nous lançons un appel en faveur d'une meilleure gestion de la dette et de prêts et d'emprunts responsables, notamment en accordant des financements à des conditions plus concessionnelles par les créanciers officiels et en veillant à ce que les pratiques de prêt soient pleinement conformes aux pratiques de financement durable. Nous lançons un appel aux partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils utilisent de nouveaux instruments tels que les échanges de dettes et les prêts conditionnés par l'État, en tenant compte des risques échappant au contrôle des PDSL, tels que les conflits, les aléas et les risques climatiques. Nous lançons également un appel à l'assistance technique et au renforcement des capacités des PDSL pour qu'ils améliorent leur gestion de la dette.

78. Nous lançons un appel aux partenaires de développement, aux banques multilatérales de développement et au FMI pour qu'ils mettent en place de nouvelles initiatives globales d'allègement de la dette pour les PDSL africains. Nous lançons également un appel aux créanciers, tant publics que privés, pour qu'ils prennent des mesures efficaces supplémentaires afin de faciliter le financement de notre développement économique, y compris l'accès à des subventions et à des ressources concessionnelles pour l'investissement dans des projets d'infrastructure et de développement d'une importance cruciale, afin d'éviter un endettement supplémentaire. Nous les lançons également pour qu'ils prennent en considération les contraintes structurelles et les besoins d'investissement à plus long terme des PDSL pour la mise en œuvre des ODD.

79. Nous lançons un appel à la réforme de l'architecture financière internationale pour permettre aux pays africains, y compris les PDSL, d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales.

80. Nous nous félicitons du Fonds de stimulation des ODD lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, pour répondre à la fois aux urgences à court terme et au besoin de financement du développement durable à long terme, grâce à une augmentation significative du financement du développement durable, à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars américains par an, à fournir par le biais d'une combinaison de financements concessionnels et non concessionnels.

81. Nous nous félicitons du soutien continu apporté aux pays en développement sans littoral par la CEA, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clés, dans le cadre des efforts visant à réaliser un développement durable et inclusif et, en fin de compte, à répondre aux priorités du prochain programme d'action. Nous les exhortons à renforcer leur soutien à la réalisation du programme de développement des pays africains en développement local, par le biais de la planification du développement, de la politique macroéconomique et de la gouvernance économique, ainsi que des finances publiques.

82. Nous prions l'UN-OHRLLS et l'UNECA, en étroite coopération et coordination avec d'autres entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les coordonnateurs résidents des Nations Unies, d'apporter le soutien nécessaire aux pays en développement sans littoral dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action en cohérence avec l'Agenda 2030 pour le développement durable et en s'appuyant sur les réalisations et les enseignements tirés du Programme d'action de Vienne et d'autres cadres de développement, en sensibilisant le monde, en mobilisant le soutien et les ressources internationales en faveur des pays en développement sans littoral, en établissant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, y compris en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, pour renforcer le soutien aux pays en développement sans littoral. À cet égard, nous exhortons vivement le Secrétaire général et les États membres à renforcer le SLRLPD de l'ONU pour lui permettre de fournir un soutien substantiel aux pays en développement sans littoral dans leurs efforts pour participer de manière significative aux discussions intergouvernementales et mettre en œuvre le programme d'action pour les pays en développement sans littoral et l'Agenda 2030.

83. Nous sommes prêts à établir des partenariats avec toutes les parties prenantes concernées pour travailler à relever les défis interdépendants auxquels sont confrontés les PDSL. Le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations unies pour les PDSL, d'autres événements majeurs qui se tiendront au cours de l'année, tels que le Sommet sur les ODD, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la COP28, nous offrent des possibilités d'œuvrer à l'élaboration d'un programme d'action transformateur succédant au VPOA, puisqu'il en va de notre intérêt mutuel.

84. Nous notons qu'il est important d'intégrer les nouvelles priorités dans le développement national et nous lançons un appel au Bureau des Nations unies pour le développement des ressources humaines et de la logistique (UN-OHRLLS) pour qu'il organise une formation sur l'intégration du nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral au niveau national.

85. Nous soulignons la nécessité d'un mécanisme solide de suivi et d'examen de la mise en œuvre du nouveau programme d'action, qui permettra de contrôler et de suivre la mise en œuvre et la réalisation des objectifs, et nous lançons un appel au Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté pour qu'il soutienne ces efforts.

86. Nous appelons tous les États membres des Nations Unies et les membres des institutions spécialisées, en particulier les pays en développement sans littoral et de transit et les pays donateurs, ainsi que le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les autres

parties prenantes concernées, à participer activement à la Conférence, au niveau le plus élevé possible.

87. Nous soumettons ce résultat en tant que contribution de la région Afrique au processus préparatoire de la troisième conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, y compris en tant que document de référence pour les sessions du comité préparatoire intergouvernemental.

## **Remerciements**

88. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la République du Botswana pour avoir organisé et accueilli cette réunion. Nous félicitons également le Botswana pour les efforts qu'il a déployés en sa double qualité de président mondial du groupe des PDSL et de coordinateur pour les questions de commerce et de développement du groupe des PDSL à Genève.

89. Nous exprimons notre gratitude au Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les PDSL et les PEID pour son soutien technique et organisationnel, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau du Coordonnateur résident au Botswana.

90. Nous notons avec satisfaction la participation active et les contributions de fond des PDSL, des pays en développement de transit, des partenaires de développement, des organisations du système des Nations Unies, des banques multilatérales et régionales de développement, d'autres organisations internationales et régionales, des partenaires de développement, du secteur privé et d'autres parties prenantes.